



# Ville de Sainte-Catherine de-la-Jacques-Cartier

Au bord de l'eau, au coeur de l'action

## BUDGET 2025 ET PTI 2025-2026-2027



Résumé du contenu des prévisions budgétaires de l'année 2025  
et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027



PIERRE DOLBEC  
Maire de Sainte-Catherine-  
de-la-Jacques-Cartier

Chers citoyens, chères citoyennes,

Contrairement aux deux dernières années, nous ne faisons plus face à une inflation galopante et à une hausse importante des taux d'intérêt. En effet, l'inflation est en train de se stabiliser et, par voie de conséquence, la Banque du Canada a commencé à réduire son taux directeur. Ce qui signifie que les institutions bancaires vont emboîter le pas et réduire leurs taux d'intérêt.

L'année 2025 ne sera donc pas marquée par l'inflation et la hausse des taux d'intérêt.

Cependant, comme tous les trois ans, nous aurons, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, un nouveau rôle d'évaluation applicable pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Reflétant la vigueur du marché immobilier des dernières années, la valeur d'une propriété unifamiliale moyenne se situera à 380 051 \$ en 2025, comparativement à 294 713 \$ auparavant, soit une hausse de 28,9 %, représentant la valeur de la propriété au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

C'est une bonne nouvelle pour les propriétaires immobiliers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ceux de la région. Ils s'enrichissent par le fait même avec la valeur de revente de leur propriété. En effet, la hausse est semblable dans notre région. Elle est de 23,1 % à Québec, 30 % à Saint-Augustin-de-Desmaures et 25,9 % à L'Ancienne-Lorette.

Au niveau municipal cependant, le conseil doit ajuster les taux de taxation foncière pour chaque catégorie d'immeuble pour neutraliser autant que possible l'augmentation des valeurs et s'assurer qu'elle ne se transforme pas en hausse de taxes pour les contribuables.

Cet ajustement ne peut se faire que pour la hausse moyenne de la valeur des propriétés. Il restera des gagnants et des perdants selon que, dans certains cas, la valeur d'une propriété a varié de façon plus ou moins importante que la valeur moyenne. Dans ces cas, la facture de taxes foncières pourrait augmenter ou diminuer par rapport à 2024.

#### **Hausse moyenne des valeurs**

Catégories	Hausse moyenne
Immeubles non résidentiels (commerces)	16,96 %
Immeubles industriels	35,80 %
Immeubles de 6 logements et plus	23,05 %
Immeubles résiduels (résidentiels)	28,09 %
Immeubles agricoles	21,82 %
Forestier	0,47 %
Terrains vagues desservis	54,15 %
<b>Variation totale</b>	<b>27,56 %</b>



Dans le présent budget 2025, nous avons dû considérer que, malgré la stabilisation de l'inflation, les villes font quand même face à des augmentations de leurs dépenses, dont certaines excèdent l'inflation selon le secteur d'activité.

Par exemple dans le budget de la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf*, le coût de l'élimination d'une tonne de déchets est passé de 166,99 \$ à 207,76 \$ en deux ans, soit une augmentation de 24,4 %.

Quant à elle, notre contribution pour les services de la Sûreté du Québec passe de 938 346 \$ à 998 436 \$; une augmentation de 6,4 %, laquelle est bien au-delà du taux d'inflation.

Dans ce contexte, nous sommes fiers de présenter ce soir un budget qui se traduira par une hausse du compte de taxes moyen d'une résidence de 2,4 % ou 2,9 % selon le secteur habité. Ceci représente une augmentation annuelle de 80,71 \$ pour une résidence moyenne située dans un secteur desservi par les services d'aqueduc et d'égout et une somme de 81,49 \$ dans les secteurs non desservis par ces services.

Ces augmentations reflètent le taux d'inflation (IPC) de 2,7 % constaté entre novembre 2023 et octobre 2024 dans la région métropolitaine de Québec.



# Le budget 2025 en bref

Le budget présenté ce soir prévoit que nous rembourserons, en 2025, 3 344 900 \$ sur le capital de notre dette.

Les revenus que nous anticipons sont de 21 198 746 \$, soit une variation de 2,05 % en moins par rapport à 2024 ou 443 724 \$. Les dépenses ou charges sont estimées à 18 044 498 \$, une variation de 6,97 % par rapport à 2024 ou 1 176 526 \$.

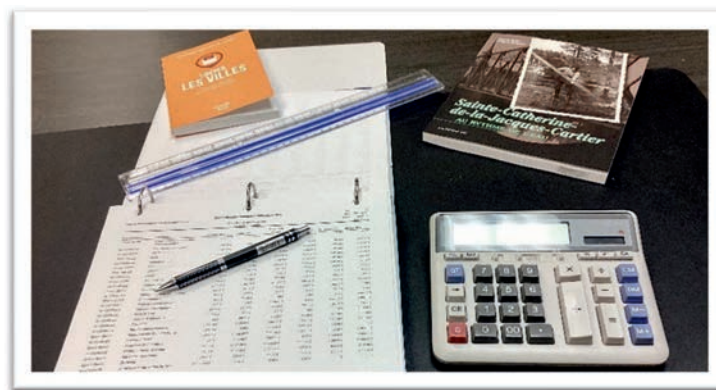
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 18,04 M\$**  
**EN HAUSSE DE 6,97 %**

L'excédent avant conciliation à des fins fiscales est donc de 3 154 248 \$. De ce montant sont soustraits, comme mentionné, 3 444 900 \$ pour le remboursement de la dette, 195 604 \$ pour renflouer notre fonds de roulement et 114 067 \$ pour des activités d'investissements à même les revenus courants.

Le manque à gagner est comblé par des appropriations totalisant 500 323 \$, soit 71 091 \$ de notre excédent affecté, 42 232 \$ de nos réserves financières et fonds réservés et 387 000 \$ de notre surplus non affecté.

## Vue d'ensemble

	2025	2024
Revenus	21 198 746 \$	21 642 470 \$
Charges ou dépenses	(18 044 498) \$	(16 867 972) \$
<b>Excédent</b>	<b>3 154 248 \$</b>	<b>4 774 498 \$</b>
Remboursement dette en capital	(3 344 900) \$	(4 696 200) \$
Remboursement du fonds de roulement	(195 604) \$	(202 078) \$
Appropriations	500 323 \$	180 780 \$
Activités d'investissements	(114 067) \$	(57 000) \$
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>





# Taux variés de taxation

Le conseil a, depuis plusieurs années, adopté le régime de taxation à taux variés. Le tableau suivant présente un comparatif des différents taux par catégorie. Les taux variés permettent d'éviter des transferts fiscaux puisque chaque catégorie d'immeubles n'a pas fluctué de la même façon dans le rôle d'évaluation valide pour les années 2025, 2026 et 2027.

Les deux prochains tableaux indiquent la variation des taux de taxes foncières et des tarifs entre 2024 et 2025.

## Taux des taxes foncières

Catégories	Taux 2025	Taux 2024
Résiduel (résidentiel, etc.)	0,679 \$	0,850 \$
Non résidentiel	2,159 \$	2,470 \$
Industriel	1,589 \$	2,110 \$
6 logements et plus	0,856 \$	1,030 \$
Terrains vagues desservis	1,765 \$	1,700 \$
Agricole	0,679 \$	0,850 \$
Forestier	0,652 \$	0,820 \$

## Tarifs

Les tarifs pour les matières résiduelles ont été établis en fonction du budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et de notre quote-part. Le total taxable est en fonction du tonnage estimé par la Régie dans le cas des commerces. La fluctuation du compte de taxes des commerces est donc influencée par le volume de déchets de chaque commerce. Le même principe s'applique au tarif d'aqueduc puisque, dans ce cas, nous tenons compte de la consommation d'eau de chacun, mesurée au compteur l'année précédente. En fonction de ces volumes, les tarifs pourront varier en plus ou en moins par rapport à 2024.

Quant aux tarifs résidentiels, ils ont été établis comme suit pour atteindre les revenus budgétés :

Catégories	Taux 2025	Taux 2024	Écart
Aqueduc par logement	245 \$	250 \$	(5,00) \$
Égout par logement	143 \$	143 \$	0,00 \$
Matières résiduelles par logement	209 \$	200 \$	9,00 \$
Vidange fosse septique par logement	106 \$	109 \$	(3,00) \$

## Taxes spéciales de bassin

Les taxes spéciales de bassin, en 2025, seront presque identiques à 2024. Elles augmentent de seulement 1,22 \$ pour une résidence unifamiliale moyenne.

# Facture de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne

Les deux tableaux suivants illustrent des exemples de compte de taxes pour une résidence moyenne; l'une à l'extérieur du secteur desservi par les services d'aqueduc et d'égout et l'autre en bordure de ces deux réseaux.

Secteur non aménagé	2025	2024	Écart
Taxe foncière générale	2 580,55 \$ <small>(380 051 \$ x 0,679 %)</small>	2 505,06 \$ <small>(294 713 \$ x 0,850 %)</small>	3,0 % ou 75,49 \$
Matières résiduelles / logement	209 \$	200 \$	4,5 % ou 9,00 \$
Vidange fosse septique / logement	106 \$	109 \$	(2,8) % ou (3,00) \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 895,55 \$</b>	<b>2 814,06 \$</b>	<b>2,90 % ou 81,49 \$</b>

Secteur aménagé	2025	2024	Écart
Taxe foncière générale	2 580,55 \$ <small>(380 051 \$ x 0,679 %)</small>	2 505,06 \$ <small>(294 713 \$ x 0,850 %)</small>	3,0 % ou 75,49 \$
Matières résiduelles	209 \$	200 \$	4,5 % ou 9,00 \$
Aqueduc / logement	245 \$	250 \$	(2,0) % ou (5,00) \$
Égout / logement	143 \$	143 \$	0,0 % ou 0,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 177,55 \$</b>	<b>3 098,06 \$</b>	<b>2,57 % ou 79,49 \$</b>
Taxes spéciales de bassin	279,72 \$ <small>(380 051 \$ x 0,0736 %)</small>	278,50 \$ <small>(294 713 \$ x 0,0945 %)</small>	0,4 % ou 1,22 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 457,27 \$</b>	<b>3 376,56 \$</b>	<b>2,39 % ou 80,71 \$</b>

À titre indicatif, près de chez nous, à Val-Bélair, Loretteville et Lac-St-Charles, la hausse de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne, évaluée à 379 000 \$, est de **94 \$** ou **2,9 %**. À Lévis, elle est de 95 \$ ou 2,9 %.



# Quelques mots sur les revenus

Comme mentionné auparavant, les revenus de la Ville pour 2025 ont été budgétés à 21 198 746 \$. À eux seuls, les revenus de taxes représentent 77,4 % du budget. La taxe foncière, quant à elle, occupe 65,5 % des revenus.

On retrouve cette situation partout au Québec. Les unions municipales (UMQ et FQM) font pression régulièrement sur le gouvernement du Québec pour permettre aux villes d'accéder à des revenus plus diversifiés.

Les municipalités du Québec dépendent le plus de l'impôt foncier à travers tout le Canada. C'est une façon archaïque de taxer. Quoi qu'on en dise, cette situation n'est pas près de changer.

# Développement et revenus

Quoi qu'il en soit, la hausse de notre population génère d'autres revenus intéressants, en plus des taxes foncières des nouvelles résidences.

Ainsi, la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ) est partagée avec les municipalités par le gouvernement du Québec. Ce partage est basé essentiellement sur la population des villes. Notre ville recevra, en 2025, 650 291 \$, soit plus de 200 000 \$ qu'en 2024.

Les droits de mutation (taxe de bienvenue) sont aussi un revenu très important pour notre ville. Ils engendrent des revenus approchant 1 000 000 \$ par année. Une partie de cette somme provient souvent d'entreprises dont le siège social est basé ailleurs dans la province, ou même à l'extérieur de celle-ci. Les nouvelles résidences sont encore là aussi à l'origine des revenus de droit de mutation.

Le développement que connaît notre ville aide celle-ci dans la diversification de ses revenus, faisant peser un fardeau fiscal moins lourd sur les résidents.





# Taxation des terrains vagues desservis

L'Assemblée nationale a confié aux villes, en décembre 2023, le pouvoir d'augmenter le taux de la taxe applicable aux terrains vagues desservis jusqu'à quatre fois le taux de la taxe foncière d'un bungalow, aussi appelé le taux de base. Ce maximum de 400 % était auparavant de 200 %.

Pour être considéré comme un terrain vague desservi, un terrain doit remplir les deux conditions suivantes :

1. Un terrain sur lequel aucun bâtiment n'est situé ou, selon le rôle d'évaluation, un terrain dont la valeur totale du ou des bâtiments situés sur ce dernier est inférieure à 10 % de celle du terrain;
2. Un terrain desservi par des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans l'emprise d'une rue publique, et inscrit au rôle d'évaluation de la Ville.

## **Pourquoi ce nouveau pouvoir fiscal**

Il s'avère coûteux pour une ville d'offrir des services municipaux tels le déneigement, l'éclairage de rue, l'entretien des routes et des trottoirs, sans pouvoir bénéficier des revenus de taxation d'un terrain avec résidence.

Certains des propriétaires de ces lots vacants, qui sont à forte majorité des entreprises privées, notamment des promoteurs immobiliers, spéculent sur la valeur de ces terrains qui monte en flèche (54,15 % en trois ans).

L'objectif de cette taxe est donc de contrer la spéculation qui se fait au détriment des résidents.

Compte tenu de l'augmentation de la valeur des terrains qui ne sera pas neutralisée en partie, contrairement aux autres catégories d'immeubles, le conseil n'a pas voulu exercer complètement ce nouveau pouvoir de taxation pouvant aller jusqu'à 400 % du taux de base.

Dans le présent budget, le taux de la taxe sur les terrains vagues desservis passera de 200 % du taux de base à 260 % de celui-ci. Ceci ne veut pas dire que, dans les prochaines années, le conseil ne se prévaudra pas graduellement de ce pouvoir de taxation.

À titre comparatif, la Ville de Lévis a fixé le taux de cette taxe à 400 % du taux de base et la Ville de Québec à 300 %.

Cette surtaxe générera des revenus de 864 695 \$, comparativement à 618 987 \$ en 2024, dans le présent budget. Ces revenus nous permettent de ne pas imposer davantage les autres types de propriété.



# Détails du budget

## Revenus

Les revenus prévus pour 2025 sont en baisse de 2,05 %, comme suit :

Description	2025	2024	Écarts	
Revenus de taxes	16 398 349 \$	15 439 202 \$	959 147 \$	6,21 %
Paiements tenant lieu de taxes	416 882 \$	349 321 \$	67 561 \$	19,34 %
Services rendus aux organismes	1 183 706 \$	1 165 363 \$	18 343 \$	1,57 %
Autres services rendus	95 002 \$	93 660 \$	1 342 \$	1,43 %
Loisirs et culture	490 809 \$	490 500 \$	309 \$	0,06 %
Imposition de droits	1 047 000 \$	988 000 \$	59 000 \$	5,97 %
Amendes et pénalités	100 000 \$	100 000 \$	- \$	0,00 %
Intérêts	304 000 \$	281 000 \$	23 000 \$	8,19 %
Autres revenus	37 071 \$	393 413 \$	(356 342) \$	(90,58) %
Transferts	1 125 927 \$	2 342 011 \$	(1 216 084) \$	(51,92) %
<b>Total des revenus</b>	<b>21 198 746 \$</b>	<b>21 642 470 \$</b>	<b>(443 724) \$</b>	<b>(2,05) %</b>

La diminution est due particulièrement aux subventions (transferts) que verse le gouvernement du Québec pour payer les emprunts contractés par la Ville pour ce gouvernement ainsi qu'aux revenus de cession d'actifs, lesquels sont en baisse par rapport à 2024.

## Dépenses ou charges

Les charges prévues pour 2025 sont en hausse de 6,97 %, comme suit :

Fonction	2025	2024	Écart	
Administration générale	3 134 075 \$	2 763 196 \$	370 879 \$	13,42 %
Sécurité publique	3 161 753 \$	3 037 913 \$	123 840 \$	4,08 %
Transport	3 033 596 \$	2 922 919 \$	110 677 \$	3,79 %
Hygiène du milieu	2 338 486 \$	2 257 075 \$	81 411 \$	3,61 %
Santé et bien-être	193 612 \$	195 496 \$	(1 884) \$	(0,96) %
Aménagement, urbanisme, dév.	875 437 \$	896 652 \$	(21 215) \$	(2,37) %
Loisirs et culture	3 460 709 \$	3 237 983 \$	222 726 \$	6,88 %
Frais de financement	1 846 830 \$	1 556 738 \$	290 092 \$	18,63 %
<b>TOTAL</b>	<b>18 044 498 \$</b>	<b>16 867 972 \$</b>	<b>1 176 526 \$</b>	<b>6,97 %</b>



# Masse salariale

La masse salariale, en incluant les avantages sociaux, passe de 8 221 559 \$ à 8 793 256 \$, une augmentation de 571 697 \$ ou 6,95 %.

Cette hausse s'explique par :

- L'indexation des salaires;
- Les augmentations d'échelon;
- L'embauche de nouveaux employés au greffe, aux ressources humaines et pour la planification et la gestion des actifs et l'approvisionnement;

# Service de la dette

Au niveau du service de la dette, la hausse des taux d'intérêt des dernières années a un impact important sur le budget 2025. Cependant, les remboursements en capital sont en diminution comme l'indique le tableau qui suit :

Description	2025	2024	Écarts	
Intérêts	1 603 783 \$	1 360 447 \$	243 336 \$	17,89 %
Frais de refinancement	138 263 \$	113 766 \$	24 497 \$	21,53 %
Autres intérêts et frais	104 784 \$	82 525 \$	22 259 \$	26,97 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 846 830 \$</b>	<b>1 556 738 \$</b>	<b>290 092 \$</b>	<b>18,6 %</b>
Remboursement de capital	3 344 900 \$	4 696 200 \$	(1 351 300) \$	(28,77) %
<b>TOTAL SERVICE DE LA DETTE</b>	<b>5 191 730 \$</b>	<b>6 252 938 \$</b>	<b>(1 061 208) \$</b>	

Une partie du service de la dette est assumée par le gouvernement du Québec et une autre par nos villes partenaires dans des ententes intermunicipales.

Le service de la dette représente 24,5 % de nos revenus. Du montant à rembourser,

- 501 108 \$ sont payables par le gouvernement du Québec;
- 183 749 \$ sont payables par d'autres villes;
- 19 000 \$ proviennent des soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés.

De sorte que le coût net du service de la dette, incluant tous les frais, est de 4 487 873 \$, soit 21,2 % de nos revenus, soit un ratio très acceptable, compte tenu de l'ensemble des services et travaux réalisés en régie, incendie, voirie hiver, bibliothèque, premiers répondants et plusieurs travaux de construction capitalisables. Ceci fait en sorte que le coût des services offerts à la population est inférieur aux autres villes qui les confient à l'entreprise privée ou à d'autres villes, sans compter la qualité de ces services que la population apprécie.



# Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Comme par les années passées, le programme triennal d'immobilisations regroupe les investissements que le conseil prévoit réaliser au cours des trois prochaines années. Ce programme est réalisé à partir d'un inventaire complet des besoins dans chacun de nos services municipaux. Il s'agit d'un exercice de priorisation que les élus et les directeurs de service ont réalisé avec beaucoup de sérieux. Il faut planifier dans le temps les investissements qui répondront aux besoins de la population, mais aussi à leur capacité de payer.

Pour sélectionner les projets, le conseil municipal a pris en considération les points saillants des diverses consultations menées auprès de la population au cours de l'année 2024 (sondage scientifique Léger, divers sondages Voilà!, autres).

Les investissements compris dans le programme triennal d'immobilisations totalisent 26,7 millions de dollars sur trois ans. Cependant, avec les subventions, nos réserves et d'autres contributions, ils ne nécessiteront des emprunts que pour 13,1 millions de dollars sur 3 ans; ce qui ne fera pas augmenter la dette compte tenu des sommes que nous remboursons annuellement.

2025	2026	2027	TOTAL
10,04 M\$	7,54 M\$	9,12 M\$	26,70 M\$

Ces investissements devraient être financés grâce, en partie, à différents programmes de subvention. En effet, le présent programme prévoit des contributions gouvernementales de 10,6 millions de dollars, soit 40 % de tous les investissements prévus. Le PTI prévoit aussi des contributions d'autres villes pour 0,2 M\$.

Les projets annoncés, s'ils sont tous réalisés, nécessiteraient donc des emprunts de 13,1 millions de dollars à la charge de l'ensemble des contribuables. La balance des sommes nécessaires au financement complet du programme, soit 2,4 M\$, proviendrait en grande partie de nos réserves financières et d'une contribution des promoteurs pour 0,4 M\$.

Le conseil municipal, comme mentionné précédemment, accorde une grande importance au ratio d'endettement de la Ville dans la préparation de son programme triennal d'immobilisations.

De plus, plusieurs investissements sont conditionnels à la réception des subventions que nous avons planifiées. Sans ces subventions, les investissements seront reportés ou annulés et, en conséquence, les emprunts projetés pour ces investissements ne seront pas réalisés.

Également, les projets d'aréna, de piscine et de patinoire couverte ne font pas partie du présent programme vu l'absence de subventions disponibles présentement.

Le mode de financement des investissements du plan triennal apparaît ci-après. Les investissements nécessitant des emprunts seront tous soumis à l'approbation des contribuables.

Année	Subvention	Appropriation des excédents	Fonds parcs terrains jeux	Fonds de roulement	Fonds sablières	Contribution des promoteurs	Règlement emprunt à l'ensemble	Fonds des redevances	Emprunts payables par autres villes et taxes de secteur	TOTAL
2025	4 280 743 \$	71 472 \$	181 000 \$	366 800 \$	329 890 \$	200 000 \$	4 459 749 \$	100 000 \$	53 649 \$	10 043 303 \$
2026	2 932 000 \$	21 772 \$	37 000 \$	120 000 \$	-	-	4 136 589 \$	200 000 \$	90 939 \$	7 538 300 \$
2027	3 416 500 \$	11 472 \$	38 000 \$	100 000 \$	-	245 000 \$	4 518 780 \$	200 000 \$	592 248 \$	9 122 000 \$
<b>Total</b>	<b>10 629 243 \$</b>	<b>104 716 \$</b>	<b>256 000 \$</b>	<b>586 800 \$</b>	<b>329 890 \$</b>	<b>445 000 \$</b>	<b>13 115 118 \$</b>	<b>500 000 \$</b>	<b>736 836 \$</b>	<b>26 703 603 \$</b>

Par service, les investissements se répartissent comme suit :

Année	Administration générale	Sécurité publique	Transport	Hygiène du milieu	Santé et bien-être	Aménagement, urb., dev.	Loisirs et culture	TOTAL
2025	193 500 \$	125 000 \$	4 317 503 \$	2 576 000 \$	-	1 921 000 \$	910 300 \$	10 043 303 \$
2026	100 000 \$	218 000 \$	4 960 000 \$	800 000 \$	-	1 047 000 \$	413 300 \$	7 538 300 \$
2027	100 000 \$	55 000 \$	5 770 000 \$	1 100 000 \$	-	1 648 000 \$	449 000 \$	9 122 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>393 500 \$</b>	<b>398 000 \$</b>	<b>15 047 503 \$</b>	<b>4 476 000 \$</b>	<b>-</b>	<b>4 616 000 \$</b>	<b>1 772 600 \$</b>	<b>26 703 603 \$</b>





# Principaux projets de notre plan triennal d'investissements 2025-2026-2027

## 2025 – Investissements de 10,04 M\$

Travaux de voirie sur la route Montcalm, la route des Érables et la rue Laurier	2,2 M\$
Reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm	2,1 M\$
Acquisition de terrains pour la réserve foncière	1,5 M\$
Remplacement d'un ponceau sur la route Montcalm	0,4 M\$
Relocalisation du dépôt à neige (Phase 1)	0,4 M\$
Travaux de pavage des routes locales	0,2 M\$
Aménagement d'une nouvelle intersection (Jacques-Cartier – des Catherine) (Phase 1)	0,2 M\$
Amélioration des parcs et espaces verts	0,2 M\$
Aménagement d'un nouveau parc – Secteur Boisé Natura	0,2 M\$
Verdissement du stationnement du Parc du Grand-Héron (Phase 1)	0,2 M\$
Aménagement d'une place publique sur l'avenue des Catherine (Phase 1)	0,1 M\$
<b>SOUS-TOTAL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2025</b>	<b>7,7 M\$</b>
D'autres investissements moins importants complètent les projets d'immobilisations 2025 pour	2,34 M\$
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2025</b>	<b>10,04 M\$</b>

## 2026 – Investissements de 7,54 M\$

Aménagement d'une nouvelle intersection (Jacques-Cartier – des Catherine) (Phase 2)	2,8 M\$
Travaux de voirie sur la route Grand-Capsa	1,3 M\$
Remplacement d'une section de la conduite d'amenée d'eau à l'usine Duchesnay	0,5 M\$
Remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la rue des Lilas	0,4 M\$
Amélioration du poste de pompage Jolicoeur et travaux d'égout sur la rue Laurier	0,3 M\$
Travaux de pavage sur les routes locales	0,2 M\$
Aménagement d'une place publique sur l'avenue des Catherine (Phase 2)	0,2 M\$
Amélioration des parcs et espaces verts	0,2 M\$
<b>SOUS-TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2026</b>	<b>5,9 M\$</b>
D'autres investissements moins importants complètent les projets d'immobilisations 2026 pour	1,64 M\$
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2026</b>	<b>7,54 M\$</b>

## 2027 – Investissements de 9,12 M\$

Relocalisation du dépôt à neige (phase 2)	1,6 M\$
Travaux de voirie sur la route de Fossambault Nord, avec ajout de trottoirs	1,4 M\$
Agrandissement du réservoir d'eau potable	1,0 M\$
Travaux de voirie sur le chemin Thomas-Maher	1,0 M\$
Aménagement d'un rond-point route de Fossambault, face à la rue Edward-Assh	0,9 M\$
Prolongement de l'avenue des Catherine	0,5 M\$
Travaux de pavage sur les routes locales	0,2 M\$
Aménagement d'une place publique sur l'avenue des Catherine (Phase 3)	0,2 M\$
Amélioration des parcs et espaces verts	0,2 M\$
<b>SOUS-TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2027</b>	<b>7,0 M\$</b>
D'autres investissements moins importants complètent les projets d'immobilisations 2027 pour	2,12 M\$
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2027</b>	<b>9,12 M\$</b>



# Conclusion

Je vous ai présenté notre budget d'opération 2025 et notre programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027. Je veux, en terminant, revenir sur notre situation financière et sur les services municipaux offerts.

## **Une situation financière en constante amélioration**

Lors de l'adoption du budget 2024 en décembre 2023, nous annonçons vouloir maintenir, voire améliorer, pendant les trois années suivantes, le ratio d'endettement (Endettement net/Richesse foncière uniformisée), et ce, malgré plusieurs investissements prévus.

Nous pouvons dire mission accomplie puisque ce ratio est passé de 3,45 % à 3,33 % au 31 décembre 2023. Nous estimons qu'il se situera à 3,04 % en 2024, 3,02 % en 2025 et 2,97 % en 2026.

Ce ratio très fiable montre l'amélioration constante de la situation financière de notre ville, et ce, malgré la quantité de travaux que nous réalisons en régie interne qui impacte la masse salariale et l'endettement, ce que nous appelons un facteur d'influence dans le jargon du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le développement contrôlé que connaît notre ville, associé à beaucoup de rigueur dans le choix des investissements à faire, contribue grandement à cette situation enviable.

Tel que l'explique le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le document *Profil financier-Renseignements complémentaires* :

**Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale.**

## **Offrir des services de qualité au meilleur coût**

Avec un budget de fonctionnement qui augmente de 6,97 % malgré l'inflation, notre objectif est d'offrir les meilleurs services possibles au meilleur coût possible.

Chaque dollar perçu sera dépensé soigneusement dans chaque département avec un même objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Le conseil a adopté cet automne la mission et les valeurs qui guideront notre planification stratégique pour 2025-2030.

La mission est la suivante :

**Accueillante et moderne, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pour mission d'offrir à ses citoyens un cadre de vie harmonieux et de qualité.**

Les valeurs sont :

- ✚ Éthique et intégrité;
- ✚ Respect;
- ✚ Fierté d'appartenance;
- ✚ Professionnalisme;
- ✚ Conscience environnementale.

### **On s'en occupe (Campagne de l'Union des municipalités du Québec-UMQ)**

Chaque jour, les municipalités contribuent à faire de nos milieux de vie des espaces où il fait bon vivre, grâce à une offre variée de services qui touchent directement la qualité de vie de la population.

Comme le dit si bien le président de l'UMQ :

**En tant que premier palier de gouvernement, les municipalités sont au cœur de la vie citoyenne.**

On pense tout de suite à l'eau potable et au déneigement des routes locales, mais il y a beaucoup plus.

Voici un sommaire des services municipaux offerts à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Le coût de ces services apparaît dans le budget présenté ce soir, en particulier à l'annexe 1, à la fin de cette allocution.

#### Sécurité

- ✚ Police (Sûreté du Québec);
- ✚ Sécurité incendie;
- ✚ Premiers répondants;
- ✚ Sécurité civile;
- ✚ Brigadiers scolaires;
- ✚ Application de la réglementation sur les nuisances, la paix, le bon ordre.

#### Transport

- ✚ Déneigement des rues et des trottoirs, application des fondants et abrasifs;
- ✚ Voirie d'été (pavage, balayage des rues, nettoyage des fossés, trottoirs, signalisation);
- ✚ Entretien du réseau d'égout pluvial;
- ✚ Éclairage des rues;
- ✚ Transport collectif et transport adapté.

#### Hygiène du milieu

- ✚ Eau potable (sur réseau);
- ✚ Traitement des eaux usées;
- ✚ Égouts (sur réseau);
- ✚ Cueillette des déchets, enfouissement et recyclage;
- ✚ Collecte des boues des fosses septiques;
- ✚ Protection de l'environnement.

#### Habitation et santé

- ✚ Aide financière au logement social;
- ✚ Aide financière à la santé.



### Urbanisme

- ✚ Gestion du territoire, planification;
- ✚ Application de la réglementation (permis, zonage);
- ✚ Soutien au développement économique.

### Sports, loisirs, culture et vie communautaire

- ✚ Bibliothèque;
- ✚ Activités culturelles;
- ✚ Gymnases;
- ✚ Aide financière aux citoyens : hockey, patinage artistique, piscine intérieure (Pont-Rouge);
- ✚ Sentier de glace (patinage);
- ✚ Patinoires extérieures (hockey);
- ✚ Ski de fond;
- ✚ Pistes cyclables, vélo-parc et parc de planche à roulettes;
- ✚ Jeux d'eau;
- ✚ Aide financière aux citoyens pour les camps de jour;
- ✚ Parcs et espaces verts;
- ✚ Horticulture et embellissement des espaces publics;
- ✚ Soccer;
- ✚ Pavillon des Aînés;
- ✚ Maison des Jeunes;
- ✚ Tennis, volleyball;
- ✚ Baseball, balle molle;
- ✚ Marché public, festivals, fête nationale du Québec, fêtes de quartier, fête de l'hiver, et divers événements;
- ✚ Aide financière au Rodéo;
- ✚ Aide financière aux organismes communautaires;
- ✚ Aide financière aux citoyens pour le ski alpin (Saint-Raymond);
- ✚ Programmations diverses au centre socioculturel Anne-Hébert.

Chaque service de proximité que nous offrons a pour but de rendre votre vie meilleure.

Évidemment, les services administratifs doivent assurer la gestion de ces services dans les paramètres légaux que leur impose le gouvernement du Québec.

Ainsi, vous retrouverez dans ce budget les dépenses relatives aux éléments suivants :

- ✚ Le conseil municipal;
- ✚ Le greffe (contentieux, élections, application de la loi, etc.);
- ✚ La trésorerie;
- ✚ La cour municipale;
- ✚ L'évaluation municipale;
- ✚ Les gouvernements régionaux (MRC et Communauté métropolitaine de Québec);
- ✚ L'informatique;
- ✚ Les communications et l'information;
- ✚ Les assurances;
- ✚ La gestion du personnel;
- ✚ Diverses autres dépenses d'administration.

Ces services qu'offre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier coûtent environ 60 \$ par semaine pour une résidence moyenne. Comparez cela avec d'autres dépenses que vous assumez à la maison et comparez l'utilité de ces dépenses.

Le budget présenté ce soir est un budget responsable qui se colle à la hausse du coût de la vie et qui maintient tous les services municipaux à un haut niveau d'efficacité. Dans ce contexte, la hausse du compte de taxes est minime et elle se compare avantageusement à celles de la région.

Ce budget de fonctionnement et le plan triennal d'immobilisations que nous venons de vous présenter sont le fruit d'un travail d'équipe de longue haleine des élus et des fonctionnaires. Je tiens à les remercier sincèrement.

J'espère que ces renseignements seront à votre satisfaction. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, c'est avec plaisir que nous vous répondrons.



Pierre Dolbec, maire





# Sommaire

## Revenus-Charges de fonctionnement et affectations

Description	Budget 2025	Budget 2024	Variation en \$	Variation en %
<b>REVENUS</b>				
Revenus de taxes	16 398 349 \$	15 439 202 \$	959 147 \$	6,21 %
Paiements tenant lieu de taxes	416 882 \$	349 321 \$	67 561 \$	19,34 %
Services rendus aux organismes	1 183 706 \$	1 165 363 \$	18 343 \$	1,57 %
Autres services rendus	95 002 \$	93 660 \$	1 342 \$	1,43 %
Loisirs et culture	490 809 \$	490 500 \$	309 \$	0,06 %
Imposition de droits	1 047 000 \$	988 000 \$	59 000 \$	5,97 %
Amendes et pénalités	100 000 \$	100 000 \$	- \$	0,00 %
Intérêts	304 000 \$	281 000 \$	23 000 \$	8,19 %
Autres revenus	37 071 \$	393 413 \$	(356 342) \$	(90,58) %
Transferts	1 125 927 \$	2 342 011 \$	(1 216 084) \$	(51,92) %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>21 198 746 \$</b>	<b>21 642 470 \$</b>	<b>(443 724) \$</b>	<b>(2,05) %</b>
<b>CHARGES</b>				
Administration générale	3 134 075 \$	2 763 196 \$	370 879 \$	13,42 %
Sécurité publique	3 161 753 \$	3 037 913 \$	123 840 \$	4,08 %
Transport	3 033 596 \$	2 922 919 \$	110 677 \$	3,79 %
Hygiène du milieu	2 338 486 \$	2 257 075 \$	81 411 \$	3,61 %
Santé et Bien-être	193 612 \$	195 496 \$	(1 884) \$	(0,96) %
Aménagement, Urbanisme et Développement	875 437 \$	896 652 \$	(21 215) \$	(2,37) %
Loisirs et culture	3 460 709 \$	3 237 983 \$	222 726 \$	6,88 %
Frais de financement	1 846 830 \$	1 556 738 \$	290 092 \$	18,63 %
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>18 044 498 \$</b>	<b>16 867 972 \$</b>	<b>1 176 526 \$</b>	<b>6,97 %</b>
<b>Excédent avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>3 154 248 \$</b>	<b>4 774 498 \$</b>	<b>(1 620 250) \$</b>	<b>(33,94) %</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette	3 344 900 \$	4 696 200 \$	(1 351 300) \$	(28,77) %
<b>Affectations</b>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$	- \$	- \$	
Activités d'investissement	114 067 \$	57 000 \$	57 067 \$	100,12 %
Remboursement fonds de roulement	195 604 \$	202 078 \$	(6 474) \$	(3,20) %
Réserves financières et fonds réservés	(42 232) \$	(15 806) \$	(26 426) \$	167,19 %
Appropriation excédent non affecté	(387 000) \$	(160 000) \$	(227 000) \$	141,88 %
Appropriation excédent affecté	(71 091) \$	- \$	(71 091) \$	
Appropriation excédent affecté (Parc ind.)	- \$	(4 974) \$	4 974 \$	(100,00) %
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	- \$	- \$	- \$	
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	

